

La Vie municipale

Explications de Taxes 2
Bilan du musée géologique 3
Regard sur nos
associations 3

La Vie économique

Nos nouveaux commerçants 4

La Vie Sociale

Resto du Cœur 4 Le repas des anciens 4

Le Cadre de Vie

Voyage en Italie 5 Jumelage 5

L'Environnement

Déchets 6 Parc solaire et TNT 8

La Jeunesse

Transport scolaire 8
Contrat accompagnement 9
Conciliateur de justice 9

Les Brèves

Tourisme 2011 10 Services bancaires 11

Les Rendez-vous de fin d'année

LE MOT DU MAIRE

Chères Collobriéroises, chers Collobriérois,

439 ml d'eau sont tombés sur la commune lors de l'épisode pluvieux de novembre, emportant tout sur son passage, causant des dégâts considérables chez les particuliers. Bien entendu, notre commune a été classée en catastrophe naturelle, ce qui permettra de réparer une partie des dommages.

Cet épisode violent fait prendre conscience à chacun d'entre nous de l'obligation qui est la sienne de canaliser ses eaux de pluies, d'entretenir les berges des ruisseaux et de la rivière, de ne pas obstruer ni dévier son lit. Ces phénomènes orageux, avec le changement climatique annoncé, pourraient être de plus en plus nombreux. Soyons vigilants et appliquons nous les règles de « bon sens » trop souvent oubliées.

Dans le même temps, le Monde traverse une autre tempête tout aussi inquiétante. La crise que nous connaissons est sans précédent et elle nous fait mieux entrevoir les mécanismes internationaux qui régissent désormais l'économie planétaire, et cette vision est sans doute encore plus effrayante. Mais comment inverser cette tendance ? Croire que nous retrouverons plus de croissance est utopique.

Nous venons de franchir la barre des 7 milliards d'habitants, et la demande de matière première ne fera que progresser. Nous assistons avec ce développement démographique, a

la disparition de nos terres agricoles, dévorées par le béton et le bitume. Les années

qui s'annoncent seront très difficiles pour notre jeunesse. Notre société a fabriqué plus de chômeurs, de rmistes, que d'ouvriers spécialisés et d'artisans. Pourtant nous consommons toujours autant sinon plus. Il est vital maintenant de repenser notre mode de

fonctionnement et de cesser d'avan-

cer comme des moutons vers le précipice.



Alors, les Etats ont-ils totalement perdus le contrôle de leur propre politique au profit d'intérêts financiers privés? Ou au contraire, est-ce le signe que les gouvernements doivent enfin reprendre en main leur destin et notamment construire une véritable Europe où l'humain est enfin mis au centre, destin trop longtemps laissé aux mains de quelques spéculateurs. Je crois fermement que l'avenir est à l'écoute, au travail de terrain et au bon sens. C'est le rôle fondamental des élus de proximité d'abord de comprendre et de soulager cette inquiétude, cette angoisse de nos citoyens, et surtout de proposer des solutions, des actions, locales ou plus larges, peu importe : rien

Mairie de Collobrières Place de la Libération 83 610 COLLOBRIERES Tél: 04 94 13 83 83 - Fax: 04 94 13 83 80 - www.collobrieres.fr

ollobrières Lą Vie municipąle

n'est plus contagieux que l'exemple! Agissons concrètement à notre échelle, chacun, chaque commune, chaque communauté de communes, autour de projets concrets, constructifs, ensemble...

Cette démarche volontaire d'actions reste au cœur de notre politique.

Et à ce propos, je voudrais justement terminer sur de beaux projets déjà en cours dans notre commune en cette fin d'année. D'abord, nous venons de lancer le 3ème plan de formation au métier d'aide soignant, en partenariat avec le Centre Jean Itard, son directeur Mr Michel Bolla et la MAS des Collines, son directeur Mr Olivier ROUX, l'Institut de Formation des Métiers de la Santé, le Conseil Régional, Mr Joël CANAPA, qui permettra à 7 jeunes de se former pour obtenir un diplôme et à la clé pourquoi pas un emploi. Ensuite, un projet d'entretien des berges est actuellement à l'étude et

pourrait voir le jour en début d'année pour permettre à nos chômeurs de retrouver un peu d'espoir et de digni-

Et pour terminer par une note joyeuse, et avec un peu d'avance, sachez que le Père Noel a déposé dans les souliers de la commune le permis de construire définitif pour la centrale solaire. Là encore, cette action montre comment même une commune modeste comme la notre peut mettre en œuvre un projet d'avenir précurseur d'une société différente, plus durable, plus respectueuse de la nature et plus solidaire.

Je vous souhaite à tous de passer de bonnes fêtes de Noël et vous invite à la cérémonie des vœux le Samedi 7

> LE MAIRE Christine AMRANE

> > Taux 2011

22.16 %

14,91 %

6.52 %

OBJECTIF de la municipalité depuis 2001 : NE PAS AUGMENTER LE TAUX DES 3 TAXES.

Taxe d'habitation

Même si cet objectif est peu lisible cette année sur votre feuille d'imposition du fait de la loi des finances 2010 et de la suppression de la taxe professionnelle, nous n'avons pas augmenté le TAUX DES 3 TAXES (Taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie).

Petit rappel: La taxe d'habitation se calcule en multipliant la valeur locative moyenne de votre local d'habitation par les taux d'imposition.

En 2010, vous aviez comme taux :

- le taux de la commune
- le taux du département
- le taux de la taxe spéciale d'équipement

En 2011, avec la loi des finances, la répartition des taux a été modifiée :

- le taux de la commune regroupe le taux de la commune, resté inchangé, et celui du département
- le taux de la taxe locale d'équipement

janvier 2012 à 18 h à la salle L'OUSTAOU DEÏ MOUFFUS.

dont frais de gestion Etat transférés 0,73 % Le montant de la valeur locative de votre bien a été réévalue comme chaque année dans le cadre de la loi

dont taux communal existant

dont taux départemental transféré

Taux 2010

14.91 %

Cette modification de la répartition des différents impôts entre les collectivités territoriales ne génère aucune recette supplémentaire pour la commune.

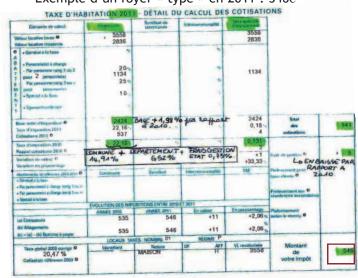
des finances avec une augmentation d'environ 1,98 %.

L'exemple suivant montre l'évolution entre 2010 et 2011 d'un foyer « type ». Les frais de gestion sont en baisse et la différence de 11€ n'est imputable qu'à la réévaluation de la valeur locative. La commune ne touche rien de plus.

Exemple d'un foyer « type » en 2010 : 535€

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Texe specials dequipment	
Wateur locative brute •	3489 2781			3489 2781	3489 2781	
General à la bese Personnelle il charge Personnelle il charge Personnelle il charge Personnelle Personnelle Personnelle Special o le biese Special o le biese Special fundicie	20 1112 25		***	20 % 1112 25 %	1112	Potat des
Base mette d'amposition 6 Tous d'amposition 2019 Cotenitoris 2010 Ø	2377 14,91 354		%	2377 6,52 1 155	2377 0,131	512
Rappel Mux d'imposition 2009 Rappel cotsutions 2000	14,91 % 433			6,15 % 179	0,125	
Variation on valeur ® Variation on pourcentage	-79 -18,24 **	A _k :	5	-24 -13,41	-1 -25	
Observements de reference 2003-2012 \varTheta	Commune	Syndical	htter-communalité	Département	1SE	17
• Bendeal's le bost • Pue personnels à charge (sang l' sa. 2) • Pue personnels à charge (sang 2 su. +) • Spécial à la bate	GIOLITICAL DES MISC	OSITIONS ENTRE 2008 E				
	ANNÉE 2008	ANNÉE 2010	En valoue	En pourcentage	Frais de gertion © Préferement pour base élévée © Plafonnement salon le revenu ©	+ 23
(a) Cotisations (b) Allegaments (c) = (a) - (b) Somme à payer	643 643	535 535	-108 -108	-16,8 % -16,8 %		
et - m Ort account - 1-1-1	LOCAUX TAXE	S NOMBRE 01	RÉGIME P	10,0		
Taux global 2000 19,8 % Cotisation reference 2003 ©	Identifiant	Nature	DF AFF	VI. revalorisée	Montant de votre impôt	
		MAISON	н	3489		535

Exemple d'un foyer « type » en 2011 : 546€





Président : Gérard NOËL Secrétaire : Colette BRESIS Trésorière : Marinette NOËL

Qui sont-ils? Que font-ils?

Regards sur nos associations

L'Association des Artistes et Créateurs de Collobrières (AACC)

L'Association des Artistes et Créateurs de Collobrières (A.A.C.C.) créée en 2005 a pour but de faire connaître à tous de **nombreuses activités artistiques** et organise pour cela dans **l'Atelier Agosta**, cours Louis Blanc, des

ateliers et des expositions.

Actuellement, l'association propose différents ateliers :

Atelier de **peinture pour les en- fants**, assuré par Serge BORDAS aidé de Françoise BORDAS son épouse, le samedi matin de 10 h à 12 h.

L'année est clôturée par un arbre de Noël organisé pour les jeunes artistes. Pour s'inscrire : 06 60 45 44 85.

Atelier de **vitrail** assuré par Dominique JEANROND assistée de Gérard NOËL, le Lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Une biennale du Vitrail est en préparation, qui se tiendra pour la première fois en 2012. Atelier de **peinture pour adultes**, assuré par Serge BORDAS.

L'atelier d'encadrement est momentanément suspendu en raison de la non disponibilité de son animatrice

Chantal SOUCHET.

Hans-Josef JEANROND, assure régulièrement des **Ateliers photo** et nombre de Collobrièrois ont pu apprécier cette sympathique initiative.

Un nouvel atelier démarre en octobre : Christine SALA propose le vendredi matin de 10h30 à 12h00 des cours de boutis et de points comptés.

Pour s'inscrire : 06 47 65 32 93.

L'exposition annuelle des **Artistes dans la Rue** a eu lieu cette année le 18 Septembre et non au mois de Mai ou Juin comme précédemment.

Contact du Président: 06 86 30 55 14



Collobrières est l'un des seuls villages de France dont un minerai porte le nom (la collobrièrite) et l'unes des seules communes à présenter une diversité géologique si riche et qui passionne de nombreux experts.

C'est pourquoi une exposition géologique s'est tenue dans la moitié droite de la salle des Moufus, du mardi 12 juillet 2011 au jeudi 18 août 2011.

Animée par 2 étudiantes en juillet (Elodie et Flore) et 2 autres en août (Berivan et Géraldine), l'exposition était ouverte tous les jours sauf le samedi.

Avec 33 jours d'ouverture, la moyenne de fréquentation de 124

visiteurs/jour, démontre ainsi l'intérêt du public pour ce type de manifestation.

Présentant la collection de la Mairie dans 2 vitrines, l'exposition était également agrémentée de cartes

géologiques, d'une maquette, de posters, de panneaux et d'échantillons visibles au microscope polarisant, aux loupes binoculaires et à la loupe OPTICO.

De plus, les étudiantes proposaient une balade

commentée dans le village à 9h et 17h30 afin de découvrir les roches du massif à partir des constructions et du site collobrièrois.

Le **livre d'or** contient plus de 300 témoignages de visiteurs. Les termes revenant le plus sont :

Instructif/intéressant Belle exposition Bonnes explications

Gageons de pouvoir reconduire cette expérience hautement positive l'année prochaine. Collobrières est en effet au centre d'un massif fortement réputé pour sa richesse géologique.



Bienvenue aux nouveaux commerçants et aux nouveaux services

Une auto-école à Collobrières

L'ouverture d'une auto-école permanente sur Collobrières est prévue à partir de début **janvier**, place de la République.

L'« **auto-école de conduite Michel** » accueillera les jeunes et les adultes tout au long de l'année.

Une session de formation au BSR sera organisée pour les adolescents dès le mois de janvier.

Pour la contacter, un seul numéro : le 06 - 26 - 84 - 43 - 19.

Michel MAUDUIT habite à Collobrières depuis le 1er juin. Salarié des « Taxis Jean-Christophe HENRI », il est conventionné Sécurité Sociale et peut se déplacer dans tout le département.

Plus d'informations au : **06 - 83 - 10 - 31 - 87**.



Le **Docteur BOCHARD** est remplacé par le **Docteur BAPTISTA**, également acupuncteur et ostéopathe.

Les horaires de consultations restent les mêmes.

Tél.: 04 94 48 07 58



La Vie sociale

Resto du Cœur : Informations

Les personnes souhaitant bénéficier de denrées alimentaires proposées par les Resto du Cœur du Lavandou doivent prendre contact avec Madame Yvonne GUILLOU, vice-présidente du CCAS, au 04 94 48 02 13 de 12h à 14h et de 18h à 20h.



D'autre part, une collecte alimentaire au profit des Resto du Cœur sera organisée fin janvier début février sur la place de la Mairie par Monsieur MONIER et Madame JAUFFRET, représentants locaux de l'association du Lavandou.

Le repas des anciens

Le CCAS invite les collobrièrois de plus de 61 ans au traditionnel repas de fin d'année le samedi 17 décembre à 12h à l'atelier des Services Techniques.

Pour les accompagnateurs plus jeunes souhaitant

participer au repas, présentez-vous en Mairie avant le 30 novembre afin de payer les 30€.



Les bons de chauffage du CCAS

Conditions d'attribution

L'aide au chauffage est réservée :

- aux personnes âgées de plus de 65 ans ou de plus de 60 ans en cas d'inaptitude
- qui disposent de revenus inférieurs aux minima sociaux.

Cette aide est d'un montant de 90 € par an.

Le bon de chauffage est accordé, une fois par an à la demande exclusive de la personne, au vu de la présentation de la feuille d'imposition sur le revenu, au service social de la Mairie. Le montant pris en compte est celui figurant sur la ligne "Revenu fiscal". Les ressources annuelles ne devront pas excéder les limites de revenus suivantes :

- 10 024,00 € pour une personne seule
- 15 376,00 € pour un couple.

Pour plus **d'informations** et pour toutes **démarches**, présentez-vous à **l'accueil en Mairie** de 8h30 à 12h et de 15h30 à 17h30 du lundi au vendredi.

Tél.: 04 94 13 83 83



Mairie de Collobrières Place de la Libération 83 610 COLLOBRIERES

42 collobrièrois en Italie

Jumelé pour la 2è année avec la commune de Frabosa Sottana dans le Piémont italien, le village de Collobrières a décidé d'accélérer les échanges. Après un voyage dans la station de ski cet hiver pour 7 jeunes de l'Espace Jeunes, ce fut au tour de 42 villageois de prendre le départ en direction de notre jumelle.

Membres du CCAS, de la Confrérie des Castanaires, élus et citoyens se sont donc retrouvés dans un car affrété par la municipalité afin de découvrir pendant le temps d'un week-end prolongé les splendeurs piémontaises. Et le programme fut chargé! Le weekend des 8 et 9 octobre est en effet l'occasion pour Frabosa Sottana de célébrer la châtaigne.

Repas de Gala, défilé, spectacle, remise des châtaignes d'or, mais aussi visite de Mondovi Piazza et de son marché, du sanctuaire de Vicoforte (plus grande coupole elliptique du monde), du musée du chocolat, de la grotte del Caudano et du musée de la montagne ont ponctué le voyage.

Sans oublier la **gastronomie** locale, d'une richesse et d'une diversité impressionnante avec de multiples entrées, des plats fins et les fameuses pâtes.



20 italiens à Collobrières

Faire vivre un jumelage se fait dans les deux sens. C'est pourquoi à une semaine d'intervalle, la commune de

Frabosa Sottana a envoyé une vingtaine de ses concitoyens en séjour à Collobrières le temps d'un weekend: celui de l'inauguration des 29è fêtes de la châtaigne.

Après l'accueil qu'avaient réservé les italiens à notre délégation, leur réception se devait d'être à la hauteur.

Au programme pour eux, visite de la Chartreuse de la Verne, découverte de la

rade de Toulon en bateau suivie d'une montée en téléphérique au mont Faron, participation à la journée

d'inauguration de nos fêtes.

Agréablement surpris par notre patrimoine et par le dynamisme de notre village, ils sont repartis chargés de souvenirs et de châtaignes.

Merci à tous ceux qui ont contribué à leur accueil et à l'image conviviale qu'ils garderont de leur séjour chez nous.



Et la suite à présent ...

Le jumelage de Collobrières avec un village du Piémont italien est une histoire de cœur et d'Histoire. La châtaigne n'est pas le seul point commun avec nos voisins. Certains d'entre eux sont aussi nos cousins, nos parents et font partie de notre famille. Ce jumelage est donc l'affaire de tous et nous pouvons tous en profiter pour

découvrir ou redécouvrir cette partie de l'Italie à travers une randonnée, un séjour au ski, du tourisme, ou un échange. Les liens se tissent et seront forts si on s'en donne la peine.

Pour toute idée, suggestion, projet, n'hésitez pas à contacter Baptiste FRICAU au 04 94 13 83 87.

ollobrières L'environnement

Le 29 juin dernier, c'est une bien curieuse opération qui a été menée à la déchèterie communale : 12 volontaires élus et agents (plus 1 invité) se sont armés de gants et de courage pour effectuer une caractérisation des déchets produits à Collobrières. L'opération consistait à ouvrir tous les sacs poubelles collectés dans les containers et à identifier les déchets, permettant ainsi d'évaluer la qualité du tri sélectif et de cibler les efforts.

Pour quelle raison? Vous vous rappelez que la mise en place de la Redevance Incitative, en cours d'étude, va complètement modifier le service des déchets au niveau de la collecte et du financement. Les résultats de cette opération permettront de cibler les efforts et de dimensionner les futurs services.



La commune a d'abord été divisée en 3 zones : habitat dense (centre aggloméré), habitat rapproché (périphérie urbanisée), et habitat diffus (reste du territoire).

Les enseignements de cette opération :

Déchets

- 18% des déchets présents dans les poubelles auraient pu être triés,
- 32% auraient pu être compostés,
- le geste de tri du verre est celui qui est le mieux assimilé et pratiqué, contrairement au tri des emballages, en fait, plus de la moitié des déchets présents dans les poubelles n'aurait pas dû s'y trouver.

A noter que la zone 1 "centre aggloméré" est la moins bonne trieuse, alors que c'est là que sont implantées les colonnes de tri!

Le potentiel d'amélioration est donc important, surtout concernant les déchets alimentaires, c'est l'enseignement principal de cette démarche.

En parallèle, un groupe d'enquêteurs a sillonné le village à la recherche de témoignages et de bonnes idées sur les déchets. Merci à ceux qui ont participé au radio-trottoir ou répondu au questionnaire!

L'opération "du 29 juin" restera dans les mémoires comme un évènement marquant ... et convivial bien que salissant.



Vote d'une motion pour les dysfonctionnements de la TNT

Depuis le 5 juillet dernier, date du passage au numérique de notre région, de nombreux téléspectateurs collobriérois sont mécontents du fonctionnement de la TNT reçue par voie hertzienne via les antennes râteaux. La municipalité a pourtant investi dans l'installation d'un réémetteur sur le site de bassin des Claux pour permettre une réception optimale sur la plus grande partie du village.

Néanmoins, la réception des 18 chaines gratuites de la TNT est souvent perturbée, et de nombreuses doléances et questions parviennent tous les jours à la Mairie.

Si le réémetteur des Claux a subi quelques problèmes de mise au point au départ, on peut affirmer que son fonctionnement est correct depuis mi aout 2011.

Malheureusement, on ne peut pas en dire autant des émetteurs principaux de Pignans ou du Pic de l'Ours qui fournissent les signaux au réémetteur des Claux (après pratiquement une semaine complète de panne du 25 au 28/10, les multiplex R1et R5 sont de nouveau en panne les 8 et 9 novembre).

Ces dysfonctionnements répétés ne sont pas acceptables. Et en plus il est très difficile, même pour la commune, d'avoir des informations précises à leur sujet. Ils illustrent un manque de maitrise technique des opérateurs ou à tout le moins un manque de moyens flagrant. Plus embêtant, il a été constaté dans notre région des troubles de la réception causés par des interférences en provenance de puissants émetteurs italiens.

En attendant, la liste des zones touchées par des pannes plus ou moins durables s'allonge. Après les populations, les élus font entendre leur voix, la municipalité de Collobrières après celles de Carnoules et Forcalqueiret, a voté lors du dernier Conseil Municipal du 18 novembre une motion pour demander que des dispositions soient prises pour régler définitivement ces problèmes.

Du côté des autorités, pour le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) comme pour France télé numérique, qui gère l'information des téléspectateurs, on minimise : <<les personnes touchées par des problèmes réels sont peu nombreuses...>>, en revanche pour le Conseil Général du Var et la Préfecture, comme pour l'équipe municipale, le problème est pris au sérieux et suivi de près.



Collobrières

notre village

classé en catastrophe naturelle



Dans la nuit du mardi 8 au mercredi 9 novembre, après plusieurs jours de pluies conséquentes, l'épisode pluvieux a redoublé de vigueur. Des précipitations exceptionnelles sont tombées. Le Réal-Couloubrier est sorti de son lit, débordant sur les voies mitoyennes et inondant de nombreuses caves.

Devant la quantité de demandes d'intervention, les pompiers de Collobrières ont reçu le **renfort** de leurs homologues de Pierrefeu et de ceux de la brigade du Luc-Pignans-Gonfaron :

- Trois maisons proches du cours d'eau ont été évacuées par mesure de sécurité.



- Un homme, près du pont de fer, a également été secouru.
- Des **éboulements** sont survenus sur la route du col des Fourches, à Sainte-Marguerite et au lotissement Sybille.
- Le centre équestre « Les Écuries de l'Adret », lui aussi complètement sous les eaux, a dû évacuer ses chevaux.

- ...

La liste des dégâts chez les collobrièrois est longue et ne peut être détaillée.

Ce cahier spécial a vocation à expliquer comment cette catastrophe a été gérée et pourquoi tout le monde doit se retrousser les manches.

Ollobrières Cahier spécial

Avant l'épisode pluvieux :

- Météo France a émis un bulletin d'alerte « orange » sur le Var pour « fortes précipitations et risques de crues ».
- La Préfecture a contacté la Mairie de Collobrières.

Pendant l'épisode pluvieux :

- La Mairie de Collobrières a mis en place son « Plan Communal de Sécurité » établi récemment par les services municipaux. Ce plan permet une coordination des actions à mener en cas de catastrophe et recense les personnes les plus exposées aux risques ainsi que les personnes ressources (gendarmes, entreprises de terrassement, alimentations).
- Les **pompiers** ont travaillé sous le commandement d'un chef de groupe venu de Pierrefeu en **étroite collaboration** avec la municipalité.
- Le **personnel municipal** a été mobilisé aussi bien au niveau **administratif** (gestion des appels et envois des équipes d'interventions) que **technique** avec comme mission d'intervenir en fonction des demandes. Aucun appel n'est resté sans prise en charge.

Après l'épisode pluvieux :

- Les services techniques ont travaillé à la **remise en ordre** de la voirie (arbres tombés, éboulements de terrain, buses bouchées, ...).
- Une demande de classement en « état de catastrophe naturelle » a été formulée par la Mairie auprès de la Préfecture. Cette demande a été entendue et Collobrières est l'une des 93 communes du Var concernées par l'arrêté interministériel du samedi 19 novembre publié au Journal Officiel.

Vigilance météorologique Li carri et la actualiste au mont 2 fair pai par 1 de 16 d





Les eaux pluviales

Les évènements pluvieux de novembre dernier ont mis en évidence de graves lacunes en matière de gestion des eaux pluviales dans les zones urbanisées de Collobrières. Et même si parfois la pluie se fait rare plusieurs années durant, les épisodes pluvieux reviennent toujours. Bien que les pluies de novembre aient été exceptionnelles (), cela peut se reproduire bientôt.

Il nous faut donc apprendre à vivre avec, et prévoir des aménagements en conséquence au lieu de détourner le problème chez les voisins.

L'écoulement des eaux pluviales est réglementé au travers de plusieurs codes (civil, de l'environnement, de la santé publique, des collectivités territoriales).

Rappelons que la règle de base est l'article 640 du Code civil qui édicte que les propriétaires ont l'obligation d'accepter sur leur fonds l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant de l'amont, sauf s'il est aggravé par une intervention humaine. Il s'agit d'une servitude privée, et le propriétaire inférieur n'a pas le droit d'empêcher cet écoulement tandis que le propriétaire supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude du fonds inférieur.

Tout paraît simple. Ainsi, chacun est à la fois générateur et récepteur d'eau de pluie, et subit les écoulements de son voisin du dessus tout en déversant ses eaux chez son voisin du dessous. Les problèmes surviennent quand la main de l'homme intervient. En imperméabilisant son terrain, l'homme amplifie les écoulements et aggrave la situation pour le fonds inférieur, ce que celui-ci est en droit de refuser. Autre problème, la modification des écoulements naturels par la réduction des fossés existants ou l'édification d'obstacles à la circulation de l'eau, par exemple en édifiant une clôture sans prévoir de barbacane.

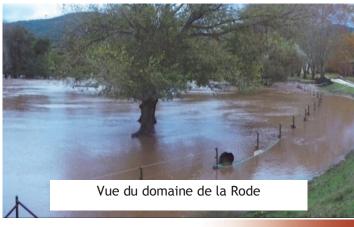
A Collobrières, le **Plan d'Occupation des Sols** impose à chacun de collecter ses eaux pluviales et de les diriger vers les réseaux, caniveaux ou fossés prévus pour leur évacuation.











Ollobrières Cahier spécial

C'est le règlement communal d'assainissement collectif qui est le plus précis en matière de gestion des eaux pluviales : en l'absence de réseau, chaque propriétaire doit retenir les eaux sur son terrain au moyen de bassin de rétention ou de puits d'infiltration. En outre, des ouvrages particuliers peuvent être imposés afin de limiter le débit des écoulements en amont du réseau public. La Régie de l'assainissement veille au respect de ces obligations, notamment lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Rappelons qu'il est interdit de rejeter les eaux de pluie dans l'égout ou dans la fosse septique (pour ceux qui ont une installation autonome) : attention aux gouttières connectées à l'égout ! En effet, les installations d'assainissement ne sont pas dimensionnées pour collecter et traiter les eaux de pluie, qui peuvent avoir un débit très important. Une arrivée massive d'eau va faire déborder le réseau d'assainissement et va mettre en péril le fonctionnement de la station d'épuration.

Depuis la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales constituent un service public financé par une taxe annuelle que peuvent instituer les communes.

Si les évènements des dernières semaines n'avaient pas suffis à vous convaincre de l'utilité de gérer les eaux pluviales, sachez que cela permet :

- De limiter les **phénomènes de crue** en aval, donc les risques d'inondation,
- De limiter les effondrements des terrains gorgés d'eau,
- De préserver **l'alimentation naturelle des nappes** et des cours d'eau,
- De réduire la **pollution** du milieu naturel : plus les eaux de ruissellement circulent, plus elles sont chargées en polluants.



Les glissements de terrain et coulées de boue.

Les fortes précipitations ont engendré des inondations mais également des glissements de terrain et des coulées de boue.

Ces évènements sont plus difficiles à prévoir mais ils relèvent également d'un manque d'entretien des restanques et d'une mauvaise gestion de l'écoulement naturel des eaux pluviales. L'eau doit pouvoir s'écouler quelque part et les exutoires naturels ne doivent pas être déviés ou obturés.





Quelles solutions?

Eviter l'imperméabilisation reste la solution la plus efficace pour réduire le ruissellement. Amoureux du béton, passez votre chemin ... Nous qui avons la chance de vivre à la campagne, préférons le jardin à la terrasse!

Maintenir les zones végétales qui protègent les sols de l'érosion et freinent le ruissellement.

Le réseau public est constitué de canalisations et de fossés à ciel ouvert. Bien qu'il soit pratique de canaliser les eaux et de les envoyer en aval, il n'est pas financièrement acceptable de créer un réseau suffisamment dimensionné pour collecter les volumes exceptionnels d'une pluie centennale, ni suffisamment étendu pour desservir tous les terrains.

Les **équipements** "alternatifs" : cuve de récupération, matériaux poreux, bassins de rétention, puits d'infiltration, drainage, ... sont autant de solutions pour limiter et réguler le rejet d'eaux pluviales.

Il n'y a pas de solution unique ni de recette miracle, il faut s'adapter à chaque situation.

C'est pour cela que la commune a lancé au printemps le zonage et le schéma directeur de gestion des eaux pluviales, qui vont déterminer le moyen adapté à chaque quartier. A l'issue de l'étude, le zonage sera présenté à la population lors d'une enquête publique, et sera ensuite opposable à tous. Cela signifie que chaque projet d'aménagement, chaque permis de construire devra s'y référer et prévoir un dispositif de gestion des eaux de pluie conforme au règlement du zonage.

Quant au schéma directeur, il va déterminer et planifier les travaux que la commune entreprendra dans les années à venir en matière de réseau pluvial.

Entretenir les exutoires naturels que sont les cours d'eau et les ruisseaux privés. Il n'existe pas sur Collobrières de cours d'eau domaniaux, par conséquent tous les cours d'eau et fossés appartiennent aux propriétaires qui les bordent jusqu'à la moitié du lit. Les riverains sont donc tenus d'entretenir les berges. Le code rural et le code de l'environnement précisent cette obligation : l'entretien doit être régulier et consiste à permettre l'écoulement naturel des eaux et à préserver leur bon état écologique, notamment par l'enlèvement des embâcles et débris, et par l'élagage de la végétation sur les rives. Car ce sont les débris charriés depuis l'amont du cours d'eau qui créent des obstacles en aval, les EMBACLES, obstruant par exemple les travées d'un pont. Ce qui peut engendrer une lame de crue dévastatrice si le « bou-

chon » lâche. Le propriétaire du terrain où est situé le bouchon doit l'enlever, mais si les riverains en amont avaient entretenu leurs berges le bouchon ne se serait pas formé. De même, rappelons qu'un coup de main régulier pour curer un fossé ne coûte pas grand chose, face aux dégâts que peuvent causer les crues et débordements. Si chacun fait sa part, la charge sera alors moins grande.

En conclusion, rappel des règles d'or à respecter pour limiter les dégâts :

- 1. Je n'entrave pas l'écoulement naturel de l'eau
- 2. J'entretiens les exutoires naturels (berges de rivière, fossé privés)
- 3. Je limite mon impact en évitant d'imperméabiliser et en utilisant des équipements alternatifs
- 4. Je canalise le surplus des eaux de ruissellement vers le réseau public



La loi.

Pour les riverains du Réal Collobrier dont la crue de la rivière a provoqué des dégâts, la tentation est grande de protéger leur propriété en empêchant l'eau d'y pénétrer, par exemple en construisant un mur sur la berge.

Attention: toute modification du lit mineur ou majeur d'un cours d'eau est soumise à autorisation du préfet (dossier "loi sur l'eau"). Ainsi, la construction d'un mur sur la berge est interdite. Pour en savoir plus, contactez la police de l'eau à :

ddtm-sema@var.gouv.fr

ollobrières L'environnement

Les études se poursuivent pour aboutir courant 2012 à un projet cohérent regroupant ces installations sur le site du Bassin des Claux.

D'une part, les modalités administratives sont en cours de définition pour faire en sorte que la commune reste propriétaire du site.



Emetteurs GSM et TNT

D'autre part, les études techniques se déroulent pour présenter un dossier respectueux des normes et réglementations et notamment celles concernant les niveaux d'exposition des riverains aux rayonnements électromagnétiques.

Parc solaire de Camp Bourjas

A l'issue d'une enquête publique favorable et grâce à la détermination de la Mairie, le permis de construire a été signé par Monsieur le Préfet du Var. Il est affiché et consultable en Mairie dans le hall d'entrée.

Cette bonne nouvelle vient couronner les efforts des nombreux acteurs ayant participé à ce projet depuis 2008.

Nous reviendrons plus en détail dans le prochain numéro de « Collobrières notre village » sur les étapes franchies et surtout sur celles qui nous attendent l'année prochaine.

La Jeunesse

Formation

La Mairie a relancé pour la troisième fois une initiative

originale visant la formation de stagiaires à destination du secteur médical, principal employeur sur la commune à travers l'UGECAM.

Pas moins de 7 stagiaires bénéficient ainsi d'une formation à l'emploi de personnel qualifié du secteur médical.



Ce projet permet aux jeunes (et aux moins jeunes)

d'adapter leur profil et leurs compétences en fonction des emplois proposés par les structures présentes sur Collobrières ou à proximité.

Faire coincider l'offre et la demande en termes de profil et d'emploi semble d'une logique évidente

et pourtant Collobrières est à la pointe en la matière.

Transport scolaire

Le transport scolaire de nos enfants est assuré par les lignes de bus du Conseil Général du Var, mais il n'est pas un service gratuit.

En 2010-2011, le Conseil Général du Var a facturé la carte 85€ par enfant. Dans de nombreuses communes du département, le montant de ce service est intégralement supporté par les familles.

La commune de Collobrières a fait le choix de prendre en charge les 2/3 de ce coût en demandant aux familles de ne payer que 30€, le reste étant supporté par la collectivité.

Avec 130 élèves collégiens et lycéens détenteurs d'une carte de transport scolaire, la municipalité soutient ainsi les familles tout en encourageant le transport en commun.

Pour 2011-2012, le Conseil Général du Var nous a fait savoir que cette carte passerait à 100€, soit une augmentation de 17,5%.

Afin de ne pas amputer un peu plus le pouvoir d'achat des familles, la somme demandée par la Mairie restera cette année encore de 30€.

Rappel: la carte magnétique délivrée est valable 5 ans mais doit faire l'objet d'une actualisation annuelle en Mairie afin d'être valide à bord des bus.

Contact et informations à l'accueil en Mairie.



Mairie de Collobrières Place de la Libération 83 610 COLLOBRIERES

Un contrat d'accompagnement à la scolarité gratuit

Contexte

Le projet d'accompagnement à la scolarité a pour vocation de répondre aux besoins d'acquisition des savoirs en vue de lutter contre le décrochage scolaire.

L'action menée par Sabrina TAZIBT professeur vacataire se déroule chaque mercredi de 16h00 à 19h00 et se concentre sur les difficultés d'acquisition de savoirs en mathématiques et en français.

Le dispositif s'adresse aux collé-

giens et s'organise autour d'une démarche d'information et de repérage des besoins entre les professeurs du collège la Ferrage et l'animatrice du dispositif.

Monsieur SOLIA le proviseur et Monsieur SAUVAYRE élu en charge du dispositif et des relations avec le collège ont rencontré les familles pour faire valoir l'intérêt d'un tel projet en complément avec l'école.

Objectifs de l'action :

-Aider les jeunes à acquérir des méthodes susceptibles de faciliter l'accès aux apprentissages

-Développer l'acquisition de savoirs en

mathématiques et en français

- -Promouvoir l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants
- -Elargir les centres d'intérêts des jeunes afin de promouvoir l'apprentissage à la lecture.



Enjeux du dispositif

Afin de favoriser la réussite éducative sur la commune, l'intérêt du dispositif repose sur le soutien de l'éducation nationale, du partenariat entre les différents acteurs : la CAF, le Collège la Ferrage, les familles et la commune.

Vacances scolaires

Noël:

samedi 17 décembre mardi 3 janvier 2012

Le **centre de loisirs** sera fermé du 19 au 30 décembre.

L'accueil périscolaire commencera le Mardi 3 janvier 2012.

Service Jeunesse *Tél: 04-94-13-83-85*

Service Périscolaire Tél: 04-94-48-01-11

Nomination d'un conciliateur de justice

Par décision du tribunal d'instance de Toulon, la commune de Collobrières pourra bénéficier d'une permanence d'un conciliateur de justice.

Le conciliateur Monsieur MONET aura pour mission de proposer gratuitement des conseils ; des informations et des solutions aux différents conflits rencontrés par les Collobrièrois.

Notamment pour des problèmes de type :

- Trouble de voisinage
- Servitude de passage
- Conflit d'intérêt
- Nuisances
- Difficultés en lien avec un contrat d'abonnement, commercial, un crédit à la consommation etc....

L'objectif sera de **traiter le conflit** en évitant dans la mesure du possible le procès.

Cette permanence se déroulera tous

les deuxièmes lundis de chaque mois à partir du 12 décembre.

Le CCAS met à disposition un local rénové et aménagé situé sur la place de la mairie (en lieu et place de l'ancienne bibliothèque).

Toutes les personnes souhaitant prendre rendez-vous devront contacter la Mairie de Collobrières



Tel: 04.94.13.83.83

Le Camping municipal UNE SAISON 2011 EXCEPTIONNELLE



A l'image des hostelleries de plein air varoises, le Camping St Roch a connu une forte affluence durant une bonne partie de l'été: un total de 420 arrivées pour 1235 nuitées en

juillet et août. Le bilan est donc très positif avec un retour aux chiffres de 2009.

Malgré un début de saison moyen, dû au mauvais temps, il a enregistré durant la dernière semaine de juillet et les 15 premiers jours d'août, un taux d'occupation de 100%.

La durée moyenne de séjour s'est considérablement allongée au fur et à mesure de l'avancement de la saison. En juillet, les séjours ont été, en moyenne, de un ou deux jours, les vacanciers écourtant leurs vacances en raison des conditions climatiques. A partir de la dernière semaine, les séjours ont été beaucoup plus longs allant jusqu'à 20 jours.

Après les français, les touristes allemands restent les plus nombreux, suivis des néerlandais et des anglais, lesquels après une absence totale en 2010, sont de retour. Les nationalités allemande, néerlandaise et belge sont représentées durant les deux mois d'été; les suisse et tchèque uniquement en juillet; les nationalités autrichienne, italienne, anglaise et polonaise seulement en août.

A noter que 50% des campeurs réservent leur emplacement à l'avance, tandis que l'autre moitié arrive souvent par hasard.

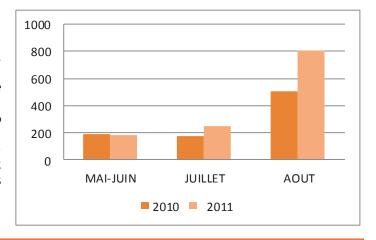
Nuitées totales en 2010 et 2011 au Camping.

Ce tableau présente l'évolution entre 2010 et 2011 de la fréquentation du Camping Saint-Roch.

Les mois de mai et juin sont restés stables d'une année sur l'autre avec 189 nuitées.

Juillet a vu sa fréquentation augmenter de 43% avec 246 nuitées et août de 58% avec 804 nuitées.

L'année 2011 confirme ici l'importance d'avoir un camping municipal afin de proposer une offre d'hébergement à cette clientèle, très importante pour les commerçants du village.



L'Office de Tourisme : un service ouvert 7j/7j en été

8 000 demandes d'informations ont été enregistrées au bureau de l'Office de Tourisme en juillet et en août, sans compter des dizaines de contacts par email.

Les demandes prioritaires des touristes concernent :

- circuit historique du village
- chartreuse de la verne
- disponibilités hébergements (hôtels, chambres d'hôtes, camping)
- disponibilités camping

- les restaurants
- programmes des festivités
- produits du SPCV (Maison du Châtaignier ouvert seulement le week-end) gros succès
- exposition sur géologie du massif
- visio cartes pour les circuits de randonnées)
- couleur carte des risques incendie
- à partir de début août beaucoup de demandes concernant le santonnier
- informations touristiques départementales

Petite note de conjoncture

De l'avis des acteurs économiques locaux, la saison touristique a été globalement bonne ; un fort taux de fréquentation a été enregistré à partir de du 20 juillet : Restaurants, Hébergements, Commerces. Le début de saison très moyen, en raison des intempéries, a été depuis compensé par une fin d'été et une arrière-saison exceptionnelle.

Mairie de Collobrières Place de la Libération 83 610 COLLOBRIERES



Distributeur et services bancaires

Avec trois banques présentes sur la commune (La Banque Postale, la Caisse d'Epargne et le Crédit

Agricole), les collobrièrois devraient être satisfaits de la diversité des services proposés.

Mais les choses ne sont pas aussi simples : seule La Banque Postale dispose d'un distributeur de billets, cofinancé par la Mairie, le Conseil Général du Var et La Poste. Compte tenu de l'afflux de touristes estivaux et des nombreuses manifestations, comme les fêtes de la châtaigne, il se

révèle insuffisant une partie de l'année. En particulier

quand il tombe en panne et que les entreprises de maintenance, prévenues de nombreuses fois, n'interviennent que trop tard.

Il devient nécessaire de dénoncer ces problèmes qui nuisent à notre image, à notre économie locale et à notre qualité de vie en faisant comprendre aux deux autres banques qui ont pignon sur rue qu'un second distributeur doit être installé.

Il en va de l'intérêt de

Il en va de l'interet de tous que l'argent puisse circuler.



Semaine Varoise de la Randonnée

Dans le cadre de la Semaine Varoise de la Randonnée Pédestre, l'Association des Baladeurs des Maures a organisé une sortie autour de Collobrières, le 11 Octobre dernier. Une cinquantaine de randonneurs venus des quatre coins de France, encadrée par Christian, le Président des Baladeurs et huit autres membres de l'association, a joyeusement sillonné le massif durant une journée : Croix d'Anselme, Col du Boulin, Vallon du Boulin, Vallée de la Verne, sentier des moines vers la Chartreuse, châtaigneraie de la Verne, bois des cèdres

et la Ragusse. De retour au village, les courageux randonneurs ont partagé le verre de l'amitié, offert par les Baladeurs, en présence de Mme le Maire.





Les Rendez-vous

Les évènements en Novembre, Décembre et Janvier!

25 - 26 - 27 Novembre Rallye du Var

27 Novembre

Loto de la Paroisse

Salle Oustaou 15h-18h

5 Décembre

Cérémonie commémorative

Journée nationale d'hommage aux "morts pour la France" pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie

11 Décembre

Concert gratuit

Organisé par le Comité des Fêtes -Local des Services techniques

15 Décembre

Collecte de sang

Matin - Salle Oustaou - Etablissement français du sang

17 Décembre

Repas des anciens

Local des Services techniques

21 Décembre

Fête de Noël

Après-midi - Animations pour les enfants - Place de la Libération -Service Jeunesse et COF

31 Décembre

Dernier jour pour les élections

Pour voter en 2012, dernier jour pour s'inscrire sur les listes électo-

rales. Permanence exceptionnelle en Mairie de 9h à 11h.

7 ianvier

Vœux du Maire

18h - salle Oustaou

21 ianvier

Vœux du Conseiller Général Monsieur Vatinet

18h - salle Oustaou

29 janvier

Pastorale

15h30 - Eglise Notre Dame des Victoires



Des 29º Fêtes de la châtaigne grandioses

3 dimanches de fêtes exceptionnelles, voilà ce qu'a vécu Collobrières pour cette 29e édition des Fêtes de la châtaigne.

Tous les ingrédients de la réussite étaient réunis cette année pour faire de ce moment fort pour le village un évènement inoubliable : voici quelques photos illustrant les instants incontournables.





Les lanceurs de drapeaux italiens le 16 octobre, sur la place du Général de Gaulle

Venue des Vieux Métiers le 23 octobre, sur la place du Général de Gaulle



des Maures : un franc succès

grand Chef Gui GEDDA le 30 octobre

octobre autour des bars